

# Présidentielle 2022 : pour le Cercle Montesquieu, le droit est « vecteur de croissance, de rayonnement et de transformation pour la France »

Défendant la place du droit au cœur de la société, le Cercle Montesquieu a formulé près d'une trentaine de propositions à destination des candidats à l'élection présidentielle. Parmi elles, la création d'un Code européen des affaires et d'un statut de juriste en entreprise rattaché à un barreau, et l'augmentation des moyens – humains et financiers – alloués à la justice commerciale.

« À l'heure actuelle, les enjeux juridiques brillent par leur absence dans les débats » se désole le Cercle Montesquieu. Pourtant, l'association présidée par Laure Lavorel le déclare : le droit est « indissociable de la vie économique, politique et sociale » et « au service de l'affirmation d'une souveraineté française et européenne forte dans le monde ». À ce titre, l'association des directeurs juridiques entend se positionner dans la campagne présidentielle, en formulant près d'une trentaine de propositions à destination des candidats à l'Élysée, organisées autour de trois axes : faciliter l'usage du droit pour les citoyens, au service de la croissance de l'économie française, faire du droit un vecteur de compétitivité à l'international et un garant de la souveraineté des entreprises françaises, et enfin, créer les conditions d'une progression sociétale continue pour permettre à l'entreprise d'être un acteur éthique du changement.

## Stopper « l'inflation de normes »

Pour faciliter l'usage du droit pour les citoyens, le Cercle Montesquieu s'appuie sur cinq piliers. D'abord, l'association prône

la simplification réglementaire et législative. « Le principe selon lequel nul n'est censé ignorer la loi tend aujourd'hui à l'illusion », ironise-t-elle. « Pour faciliter le développement économique de nos entreprises, il est nécessaire de réduire la production législative et réglementaire ainsi que d'en améliorer la qualité » considère le Cercle. « L'inflation de normes asphyxie les acteurs économiques les moins bien équipés pour y faire face (entrepreneurs indépendants, PME/ETI) alors qu'ils représentent un vivier d'emplois important », appuie-t-il. Le Cercle souhaite aussi que les études d'impact et les évaluations a posteriori de toute nouvelle norme soient « systématiques », et aspire à une plus grande consultation des associations professionnelles de juristes lorsque des textes importants impactant les entreprises sont en réflexion.

L'association entend également porter le renforcement de la justice négociée commerciale (médiation, transaction) ou pénale (convention judiciaire d'intérêt public) via l'élargissement des cas d'usage, le renforcement des droits de la défense ou encore par la fixation de « barèmes de sanctions ».

À l'instar de la majorité des acteurs de justice, le Cercle Montesquieu constate un cruel manque de budget, et souhaiterait à ce titre que la justice commerciale soit dotée de plus de moyens, tant humains que financiers. Il défend également une formation de l'économie auprès des élèves magistrats, et entend faire profiter aux cours d'appel les compétences des juges consulaires.

Considérant que les « entrepreneurs ont besoin d'outils pour simplifier le traitement de leurs transactions et le règlement de leurs différends », l'association des directeurs juridiques soutient également la mise en place d'« un ambitieux projet de numérisation de la justice », au service d'un accès simplifié pour les PME/TPE. Elle soutient enfin la création d'un véritable guichet unique pour les litiges entre acteurs économiques.

## Pour la mise en place d'un Code européen des affaires

Pour faire du droit un vecteur de compétitivité à l'international et un garant de la souveraineté des entreprises françaises, les



rédacteurs de ces propositions ambitionnent de s'appuyer sur deux aspects : la consolidation du marché européen d'un côté, et les moyens donnés aux entreprises pour se défendre face à la concurrence étrangère (hors UE).

Concernant l'Europe, le Cercle Montesquieu aspire à l'uniformisation des règles, via la mise en place d'un Code européen des affaires. Renforçant la zone Euro, ce code « rapprochera les entreprises européennes entre elles et permettra aux entreprises de jouer sur un terrain de jeu égal », considère-t-il. L'objectif à terme : aboutir à la mise en place d'un marché unique du droit permettant d'attirer les investisseurs étrangers. Autres propositions du Cercle : établir un principe de réciprocité pour accéder aux marchés publics européens, afin d'ouvrir le marché européen aux acteurs et pays qui acceptent d'ouvrir leurs marchés respectifs. En outre, pour le porte-parole des directeurs juridiques, « La réindustrialisation rapide de la France dans le cadre du prochain quinquennat doit s'appuyer sur une baisse des charges et cotisations sociales », afin de « tendre à une convergence des droits sociaux pour créer les conditions d'une réindustrialisation en France et en Europe ».

## Vers la création d'un statut de juriste en entreprise rattaché à un barreau

Par ailleurs, pour donner aux entreprises les moyens de se défendre face à la concurrence étrangère (hors UE), le Cercle Montesquieu défend, la création d'une grande profession du droit, avec notamment « la création d'un statut de juriste en entreprise rattaché à un barreau pour bénéficier d'une déontologie et du privilège de confidentialité, au titre des conseils qu'il délivrerait ». L'instauration d'un statut de l'avocat en entreprise, véritable cheval de bataille de l'association, avait déjà été engagée par le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti, un projet au final avorté.

Vivement engagée dans la création de Paris Place de Droit, l'association des directeurs juridiques poursuit également sa volonté de « consolider la place de Paris en tant que capitale européenne des affaires », notamment en poursuivant les efforts d'harmonisation fiscale pour améliorer la prédictibilité et stabiliser la fiscalité des entreprises au service de la réindustrialisation de la France et de l'Europe.

Le Cercle Montesquieu formule également le souhait d'une refonte du régime des sanctions

internationales, avec la possibilité de poursuivre des entités économiques pour des délits aux droits nationaux et communautaires, commis à l'étranger par des entités ayant des intérêts économiques dans l'Union européenne, et la mise en place d'« un régime clair encadrant le transfert à l'étranger de données d'acteurs économiques européens stockées sur le territoire de l'Union européenne ».

## L'entreprise, « acteur éthique du changement »

Le dernier axe de réflexion du Cercle Montesquieu porte sur les conditions d'une progression sociétale continue, afin de permettre à l'entreprise d'être un « acteur éthique du changement ». Pour ce, il estime qu'il faut « s'assurer que les initiatives législatives ou réglementaires en matière d'intelligence artificielle (notamment la proposition de règlement européen établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle) respectent et appliquent les principes de non-discrimination ».

Autre problématique ; la RSE. À ce titre, le Cercle souhaiterait lancer un chantier de réflexion pour que « la répartition des rôles entre les assemblées d'actionnaires et les conseils d'administration

sur les questions de RSE » soit mieux définie et encadrée. Cela permettrait à son sens de renforcer de la convergence des principes de gouvernance et de reporting en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Concernant la parité au sein des entreprises, l'association suggère que l'obligation, qui existe pour certaines fonctions limitées (direction générale déléguée), de présentation de candidatures féminines, soit étendue pour toute nouvelle nomination aux fonctions clés de l'entreprise.

Enfin, pour promouvoir « activement » l'accessibilité au

sein de l'entreprise, le Cercle Montesquieu appelle à renforcer l'insertion des travailleurs handicapés en France, par le biais d'actions de formation et de sensibilisation. Une proposition qui s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projets lancé en novembre dernier par le Cercle Montesquieu, en partenariat avec l'association Droit comme un H ! et Microsoft France, dont l'objectif était d'influencer positivement « sur la formation, l'emploi et les usages des solutions numériques au bénéfice de tous les juristes (avocats, juristes d'entreprise) et plus particulièrement les juristes en

situation de handicap ». Pour rappel, « si le recrutement de travailleurs handicapés est en hausse (+26 % en 2021), le taux de chômage des travailleurs handicapés atteint encore 14 % contre 8,1 % pour la moyenne nationale de la population française. À l'heure actuelle, 70 % des travailleurs handicapés exercent dans le privé, mais seulement 11 % en tant que cadres. »

À moins d'un mois du premier tour, les candidats à l'élection présidentielle n'ont plus qu'à s'emparer de ces propositions.

Constance Périn

2022-8282

## ACTUALITÉ

# La réglementation européenne du NFT d'œuvre d'art réclamée par les acteurs du marché

Les NFTs, de l'anglais non-fungible token, jeton non fongible en français, connaissent un développement fulgurant et parmi eux, ceux représentant des droits sur des œuvres d'art (en raccourci, NFTs d'œuvres d'art). Ils sont pour l'heure émis, négociés sur des plateformes, sans aucun contrôle. Or, des risques pour les acteurs du marché de l'art ont déjà été recensés : contrefaçons, faux, abus de confiance, manque de transparence, origine douteuse...

Il convient de protéger la crédibilité des acteurs du marché et la confiance des consommateurs par



une réglementation européenne des NFTs d'œuvres d'art.

La proposition de Règlement de la Commission européenne du 24

septembre 2020 (Règlement sur les marchés de crypto-actifs, dit MiCA) a pour objet d'encadrer tous les crypto-numériques afin de